Modalités du Contrôle des Connaissances 2023 -2024
Master Management des PME et des territoires touristiques

I. Règles de validation et de compensation

Le master « Management des PME et territoires touristiques » est organisé sur une année universitaire. La maquette est organisée en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC) qui donnent lieu à l'attribution d'ECTS.

Une UE est acquise lorsque la moyenne de ses EC est supérieure ou égale à 10/20 (aucune note n'est éliminatoire), ou par compensation. Toutes les UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Pour valider le diplôme, il faut avoir acquis toutes les UE, c'est à dire avoir la moyenne générale supérieure à 10/20, toutes les UE étant au coefficient 1.

II. Jury et sessions

Le contrôle de connaissances est organisé en deux parties, au mois de janvier et au mois de mai. Celui-ci est organisé pour chaque EC sous forme d'examen (sauf les langues qui sont évaluées en contrôle continu).

Après la session d'examen de la fin du mois d'avril – début mai, est proposée une session de rattrapage. Il est obligatoire de repasser dans cette session l'ensemble des EC dont la note est strictement inférieure à 10 et qui sont dans une UE dont la note est elle-même strictement inférieure à 10. Dans ce cas, les notes obtenues aux rattrapages seront prises en compte et remplaceront celles obtenues en première session même si elles sont inférieures.

Les rattrapages ont lieu au mois de mai après la fin des examens de première session. La moyenne générale n'est calculée qu'une fois tous les résultats obtenus, c'est-à-dire après la fin des travaux de fin d'études (TFE). Le jury se réunit courant octobre et prononce la validation du diplôme pour les étudiants dont la moyenne des UE est supérieure à 10/20. Dans ce cas, les UE inférieures à 10 sont alors acquises par compensation. Il est absolument impossible de délivrer une attestation de réussite, ou un relevé de notes officiel, avant la tenue du jury.

Si le diplôme n'est pas validé, seules sont acquises les UE dont la moyenne est supérieure à 10/20. De façon exceptionnelle et sur demande motivée de l'étudiant, celui-ci peut être admis à redoubler et doit dans ce cas repasser l'ensemble des EC des UE non acquises.

III. Travail de fin d'études

Le TFE est découpé en deux parties : un mémoire de recherche encadré par un tuteur. Il demande un grand investissement personnel et la validation des différentes étapes par le tuteur qui est là pour guider le travail mais doit laisser un maximum d'autonomie à l'étudiant. La validation du sujet et l'attribution du tuteur se fait par le responsable du master à l'Université de Corse Pasquale Paoli. Le mémoire de recherche doit être rendu à la fin du mois de juin sans donner lieu à une soutenance. Une soutenance est prévue à l'issue du stage pour permettre à l'étudiant de présenter le travail effectué dans le cadre de son stage. La présentation devra traiter une problématique rencontrée par l'étudiant à l'entreprise et la(les) solution(s) de celle-ci. La soutenance peut avoir lieu entre le 15 septembre et le 30 septembre au plus tard. L'étudiant est encadré par le même tuteur qui avait assuré l'encadrement de son mémoire de recherche.

IV. Stage

Un stage d'une durée de 3 mois minimum est obligatoire. Il peut être plus long que cette durée minimum à condition de se dérouler dans les limites de l'année universitaire. Il donne lieu à la signature d'une convention de stage, qui reprend les éléments du stage et qui est signée par l'étudiant, l'ESFAM, et la structure d'accueil. Pour les stages en France la convention de stage nécessite également la signature du directeur académique et la signature de l'Institut français de Bulgarie pour les étudiants non-européens. La convention doit être établie et signée avant le début du stage.

Le stage ne peut avoir lieu que dans les limites de l'année universitaire c'est-à-dire qu'il doit se terminer obligatoirement avant la fin du mois d'octobre au plus tard.

Si un étudiant à un contact avec une entreprise et souhaite y effectuer son stage, il doit renvoyer une fiche de proposition de stage type et la faire valider par l'ESFAM. Attention aux délais de validation et d'établissement de la convention, qui sont de plusieurs jours.

Un contrat de travail, CDD ou CDI peut remplacer une convention de stage, à condition que le travail effectué soit validé pédagogiquement par l'ESFAM.

Le diplôme délivré à l'issue de la formation est le Master Management des PME et des Territoires Touristiques de l'Université de Corse Pasquale Paoli.

V. Procédure de sortie

Dans le processus de la fin de vos études il est obligatoire avant de rentrer dans votre pays ou avant de vous diriger vers le lieu de votre stage, de valider la fiche de sortie de l'ESFAM et de la remettre auprès du service de scolarité de l'ESFAM.

Maquette pédagogique MTT

Matière	Enseignant	Coefficients	ECTS	Volume horaire
UE Introduction		**1**	***2***	***12h***
Introduction en économie et gestion	Krzyszstof MALAGA	1	2	12h
UE Trajectoires de développement des territoires touristiques		**1**	***6***	***33h***
Economie du tourisme	Sandrine NOBLET	1	3	18h
Management de projets touristiques : outils et méthodes	Mathilde WOILLEZ	1	3	15h
UE Production touristique		**1**	***8***	***54h***
Stratégie des entreprises et territoires touristiques	Jean-Marie FURT	1	4	18h
Conception de produits et événementiel touristique	Sylvie PAPAZIAN	1	4	18h
Informatique de gestion	Ivan MOMTCHEV	1		18h
UE Tourisme, patrimoines et développement		**1**	***8***	***51h***
Tourisme, patrimoine et développement	Jean-Marie FURT	1	2	15h
Management durable des stations touristiques	Charles STRABONI	1	3	18h
Eco-tourisme	Alain ESCOFFIER	1	3	18h
UE Management des entreprises touristiques		**1**	***10***	***80h***
Base de gestion comptable	Vanessa CASADELLA	1	2	20h
Analyse financière et contrôle de gestion	Dessislava TOCHEVA / Malgorzata MACUDA	1	2	24h
Management PME touristiques	Serge PIERI	1	3	18h
Management social et GRH		1	3	18h
UE Commercialisation touristique		**1**	***7***	***54h***
Marketing stratégique et communication	Serge PIERI	1	3	18h
Création et reprise d'entreprise hôtelière	Olivier PAGNI	1	2	18h
Distribution digitale	Chloé NURY	1	2	18h
UE Ingénierie de projet touristique		**1**	***10***	***51h***
Tourisme et ressources territoriales	Dimitar PEHLIVANOV	1	2	18h
Management de projet : travail terrain et livrable	Mathilde WOILLEZ	1	4	15h
Management de la qualité	Jean-Louis MORETTI	1	4	18h
UE Transversale		**1**	***7***	***46h***
Langue LV2 français	Albena VASSILEVA	1	2	30h
Mémoire de recherche Rapport de stage et soutenance	Kate JAMES Serge PIERI / Jean-Marie FURT (à distance)	1	3,5 1,5	8h 8h
Formations ESFAM		**1**	***2***	***81h***
Langue LV1 anglais	Velislava BANOVA	1	2	45h
Séminaires		0		36h
TOTAL			**60**	***462h***

Calendrier académique MTT 2023 - 2024

02 octobre 2023 – 22 décembre 2023	Activités d'enseignement
22 décembre 2023 (après les cours) – 08 janvier 2024	Vacances de fin d'année
09 janvier 2024 – 12 janvier 2024	Activités d'enseignement
15 janvier 2024 – 22 janvier 2024	Examens de première session
24 janvier 2024 – fin avril 2024	Activités d'enseignement
Jusqu'à fin mai 2024	Examens de première session et rattrapages
Fin juin	Rendu du mémoire
Juin 2024 – fin octobre 2024	Stage et préparation du rapport de stage
Avant le 30 septembre 2024	Dépôt de la version finale du rapport de stage et soutenance
Octobre 2024	Délibération du master

L'ESFAM sera fermé à l'occasion des jours fériés en Bulgarie.

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié en cas de force majeure.